



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 19 novembre 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Premier Ministre.

Il y a trois ans, Monsieur le Ministre d'État du précédent Gouvernement a été saisi d'une initiative proposant une mise en valeur de notre Constitution et plus particulièrement de notre nouvelle Constitution à l'endroit qui lui est dédié, à savoir la Place de la Constitution. Actuellement, aucun élément de cette place ne renseigne sur notre Constitution.

Monsieur le Premier Ministre avait informé les auteurs de cette proposition qu'un groupe de travail interministériel auquel participerait la Ville de Luxembourg allait analyser les possibilités en vue de la réalisation concrète d'une telle mise en valeur dans le cadre du projet de réaménagement de la Place de la Constitution hébergeant le Monument du Souvenir « Gëlle Fra ».

La Ville de Luxembourg, par le biais de sa bourgmestre, avait appuyé ces « idées très constructives et intéressantes », tout en rappelant que la Place de la Constitution fait partie du domaine de l'État.

- Comme Monsieur le Premier Ministre a donné son accord à la mise en valeur de notre loi fondamentale à la Place de la Constitution et suite à un concours d'idées lancé par l'État avec la participation de la Ville de Luxembourg, j'aimerais savoir de Monsieur le Premier Ministre quelles sont les propositions concrètes en la matière prévues dans le projet susmentionné ?
- Selon quel planning ce projet sera-t-il réalisé ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député